

**LE PRIX DES SERVICES  
DE L'EAU DANS LE BASSIN  
ARTOIS-PICARDIE  
Résultats de l'enquête 2009**





L'eau a une valeur inestimable mais les services qui lui sont associés ont un prix bien réel.

Ainsi la facture d'eau des habitants du bassin Artois-Picardie a connu une évolution sensible depuis le début des années 90.

Cette facture, au «prix moyen du m<sup>3</sup>» hier inconnu et indolore par son montant, est devenue aujourd'hui un sujet médiatique qui intéresse les élus, les spécialistes de l'eau mais aussi - et surtout - le grand public.

C'est pour vous apporter des informations sur cette facture que l'Agence de l'Eau a mis en place en 1994 un Observatoire du prix de l'eau. Tout d'abord, pour rendre compte de l'évolution réelle du prix moyen de l'eau, mais également pour comprendre les enjeux de qualité des services publics et d'environnement qui sont liés à votre facture d'eau.

Vous trouverez donc dans ce document, les résultats de l'enquête 2009 de notre Observatoire qui couvre plus de 94 % de la population du bassin Artois-Picardie et des départements qui le composent (Nord, Pas-de-Calais, Somme, une partie de l'Aisne et de l'Oise).

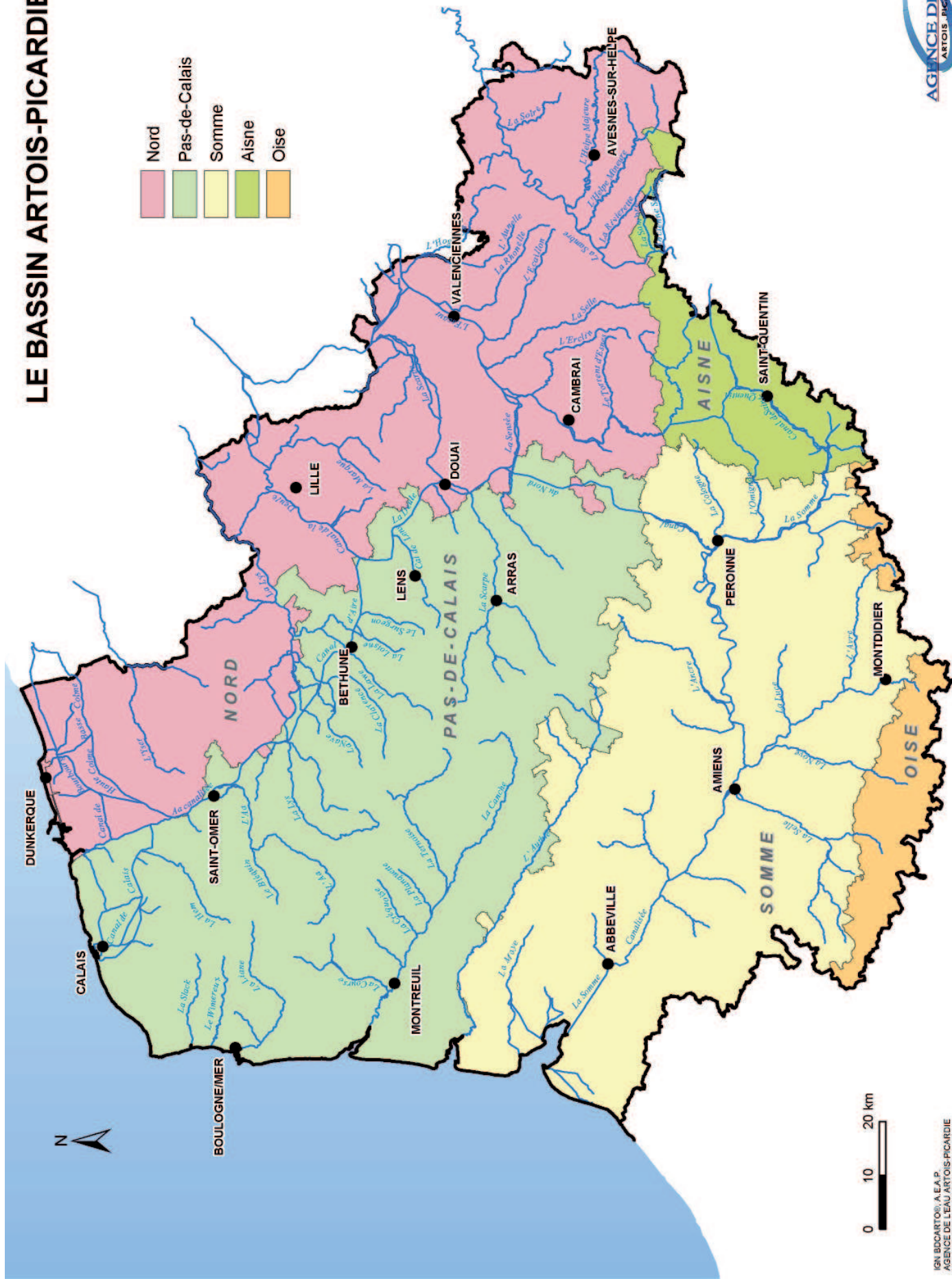
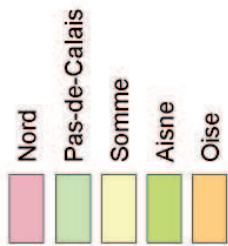
Les habitants de notre bassin étant de plus en plus attentifs à l'évolution du prix de l'eau, j'ai souhaité que ce document soit simple mais surtout pédagogique afin qu'il puisse être utilisé pour la communication sur le prix de l'eau dans chaque commune.

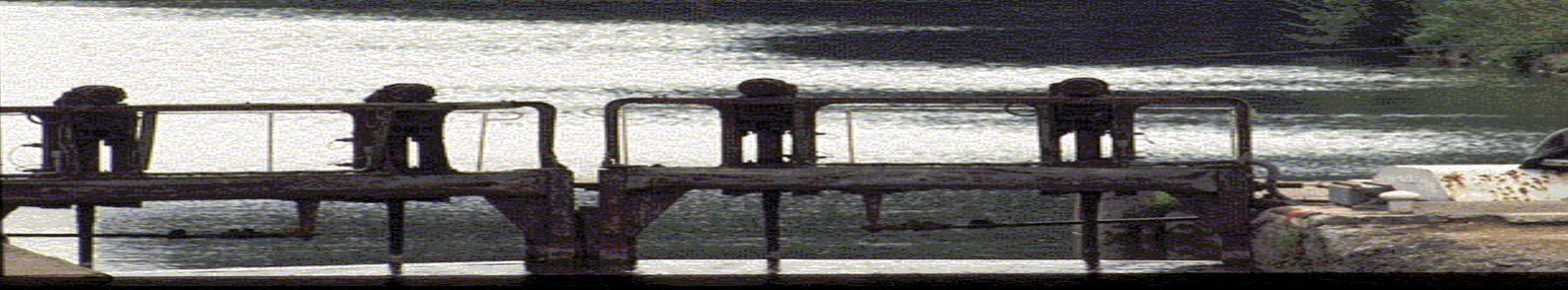
Ce document - et d'autres sur le même thème - sont en version numérique à votre disposition sur notre site internet ([www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)).



Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

# LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE





## **SOMMAIRE**

<b>15 ans d'observation du prix des servives de l'eau</b>	<b>4</b>
<b>Prix moyen sur le Bassin Artois Picardie</b>	<b>6</b>
<b>Prix moyen pour le Nord</b>	<b>10</b>
<b>Prix moyen pour le Pas de Calais</b>	<b>12</b>
<b>Prix moyen pour la Somme</b>	<b>14</b>
<b>Prix moyen pour l'Aisne (partie Artois Picardie)</b>	<b>16</b>
<b>Prix moyen pour l'Oise (partie Artois Picardie)</b>	<b>18</b>
<b>Glossaire</b>	<b>20</b>



## Les données collectées par l'Observatoire

Depuis sa création en 1994 par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Observatoire du prix des services de l'eau s'appuie sur des enquêtes annuelles réalisées sur le périmètre du bassin Artois-Picardie.

Nombre de communes par département

Départements	Nombre de communes	Pourcentage de la population par département
Nord	653	100 %
Pas de Calais	894	100 %
Somme (partie AP)	735	96%
Aisne (partie AP)	115	24 %
Oise (partie AP)	89	4 %
Bassin Artois-Picardie	2 486	

L'objet de l'enquête est de recueillir la décomposition de la facture d'eau pour une consommation annuelle moyenne d'un ménage de 120 m<sup>3</sup>, soit la référence retenue par l'INSEE pour ses enquêtes mais également par les Observatoires des autres Agences de l'Eau.

Les districts hydrographiques ont été créés en 2004 au cours de l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau. Dès lors, la mise en oeuvre du plan de gestion exigeait d'avoir une cohérence entre les limites de bassins et les limites de districts. Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, 99 communes (principalement de l'Oise avec 89 communes) sont passées du bassin Seine-Normandie à celui d'Artois-Picardie tandis que 61 communes (principalement de la Somme avec 48 communes) du bassin Artois-Picardie ont été rattachées au bassin Seine-Normandie.

## La prise en compte d'un service équivalent

Les prix moyens du m<sup>3</sup> qui sont calculés pour le bassin et les départements distinguent les **situations** où les habitants de la commune paient au travers de leur facture :

❖ **pour les services d'eau potable et d'assainissement** (le service est dit «équivalent»),

❖ **uniquement pour le service d'eau potable**, l'assainissement autonome étant géré et financé directement par les habitants.

Par ailleurs, les prix moyens calculés pour les départements et le bassin sont des moyennes pondérées par la population des communes.

## Le taux de retour de l'enquête

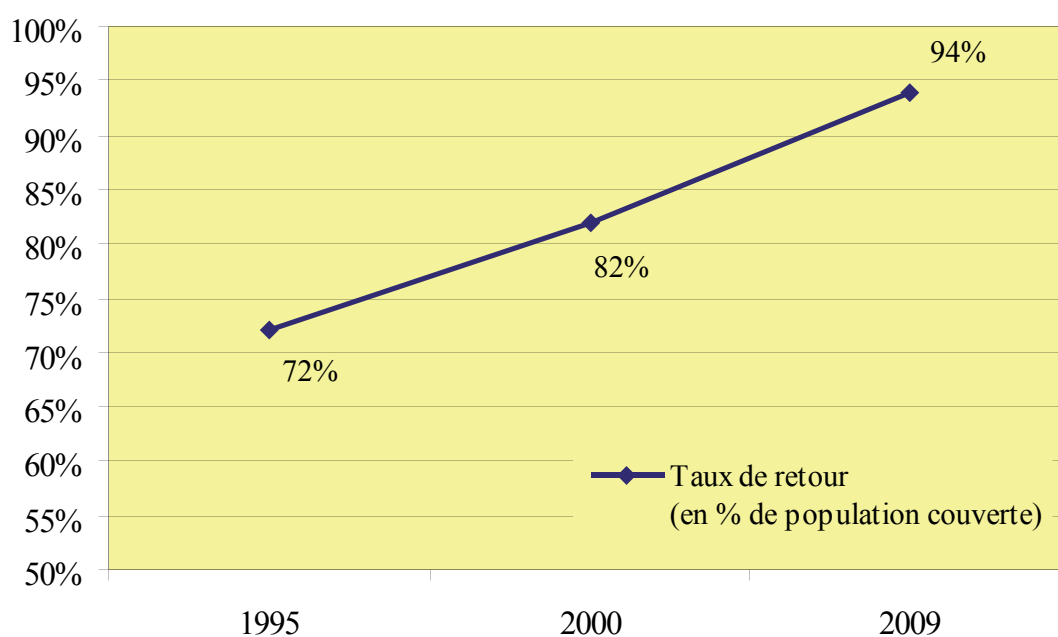
Taux de retour en nombre de communes

	Bassin Artois-Picardie	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne (partie AP)	Oise (partie AP)
Nombre de communes	2 486	653	894	735	115	89
Nombre de communes renseignées	2076	626	719	574	91	66
Taux de réponse	83,50 %	95,86 %	80,42 %	78,10 %	79,13 %	74,16 %

Taux de réponse en pourcentage de population

	Bassin Artois-Picardie	Nord	Pas de Calais	Somme	Aisne (partie AP)	Oise (partie AP)
Population (recensement 1999)	4 678 683	2 551 422	1 440 729	554 919	131 613	31 346
Taux de réponse	94 %	97 %	92 %	85 %	87 %	82 %

## Evolution du taux de retour de l'enquête entre 1995 et 2009



## PRIX MOYEN POUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

**Le prix moyen du m<sup>3</sup> pour le bassin est de 3,86 euros TTC** (tarif au premier semestre 2009 et pour un service équivalent). En 2009, le **taux de croissance** est de **4,9 %** par rapport à 2008 (à comparer au 2,8 % d'inflation sur la même période, source INSEE).

Le graphique «évolution du prix moyen du m<sup>3</sup> depuis 1994» (page suivante) peut être scindé en deux périodes. Sur la période 1994-2001 (avant l'arrivée de l'euro), on constate une évolution de 24,38%, soit une augmentation annuelle de 3%. A partir de 2002 (avec l'arrivée de l'euro), le prix de l'eau a été augmenté de 25 %, soit 3,16 % par an.

Sur le bassin Artois-Picardie, un quart de la population paie l'eau moins de 3,45 euros TTC le m<sup>3</sup> et un autre quart de la population paie l'eau plus de 4,45 euros TTC le m<sup>3</sup>.

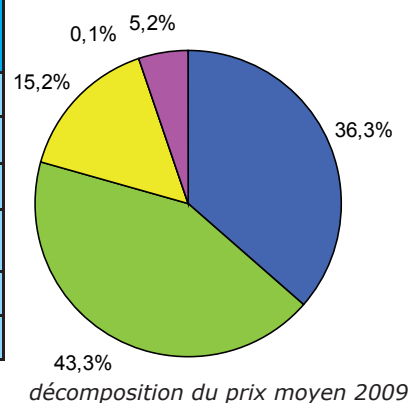
Le prix moyen du m<sup>3</sup> **pour les communes ne disposant que d'un service d'alimentation en eau potable** (l'assainissement y est géré et directement financé par les habitants) est de **1,75 euro TTC**.

Ce prix englobe le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation des ressources en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit.

L'abonnement moyen **pour le service d'eau potable** est de **36,97 euros TTC**. L'abonnement moyen **pour le service assainissement collectif** est de **15,67 euros TTC**.

### Décomposition du prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau

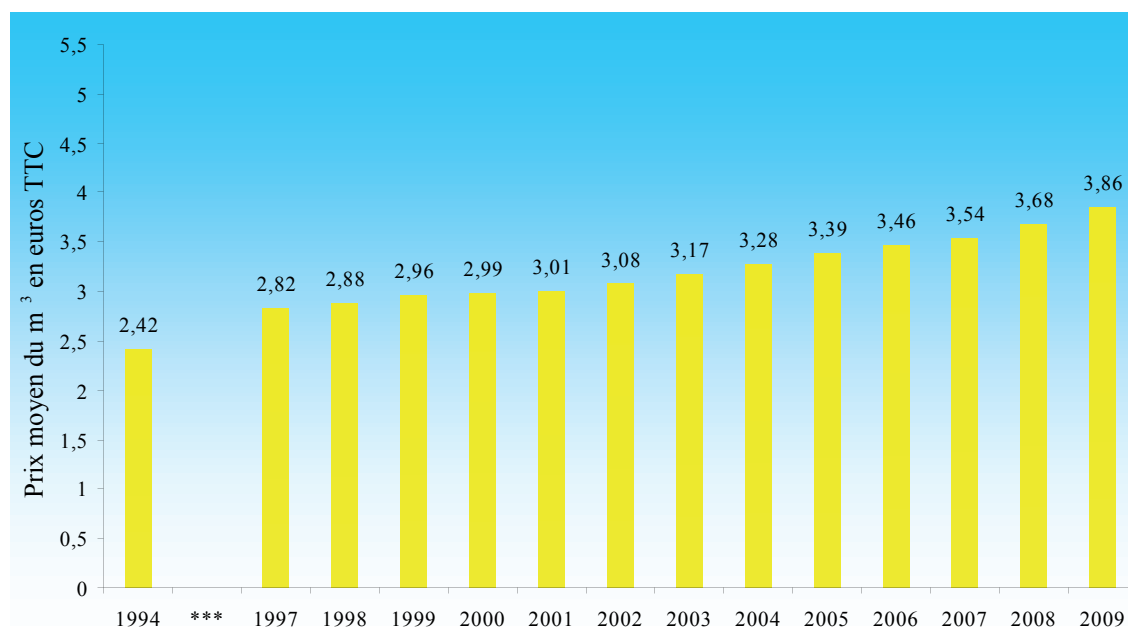
Composantes du prix du m <sup>3</sup>		1996 (en €)	2009 (en €)	variation
★	Distribution d'eau potable	1,04	1,40	+ 35 %
★	Assainissement	1,07	1,67	+ 56 %
★	Redevances de l'Agence de l'Eau	0,47	0,59	+ 26 %
★	Taxe VNF	0,02 <i>(incluant le FNDAE)</i>	0,002	-
★	TVA	0,14	0,20	+ 41 %
	<b>Total</b>	<b>2,74</b>	<b>3,86</b>	<b>+ 41 %</b>



### Prix moyen du m<sup>3</sup> sur le littoral du bassin Artois-Picardie

**Le prix moyen du m<sup>3</sup> est de 4,14 euros** soit 28 centimes (7%) de plus pour les communes du bassin dans l'intérieur des terres. Cette différence s'explique généralement par le surdimensionnement des ouvrages sur les communes littorales touristiques qui accueillent une population importante lors de la période estivale.

## Evolution du prix moyen du m<sup>3</sup> depuis 1994 (Bassin Artois Picardie)



**3,86 €**

Prix moyen du m<sup>3</sup>  
pour le bassin au  
1<sup>er</sup> semestre 2009.

**346 €**

Montant de la facture  
moyenne annuelle  
d'un ménage sur la  
base de 85 m<sup>3</sup>/an.

**4,89 %**

Evolution du prix  
sur la période  
2 0 0 8 / 2 0 0 9 .  
L'inflation a été de  
2,8 % sur la même  
période.

Depuis la mise en place de l'Observatoire en 1994, le prix moyen du m<sup>3</sup> est passé de 2,42 à **3,86 euros**.

L'augmentation sur 15 ans est donc de 59 % en considérant les prix en euros courants, soit une augmentation annuelle moyenne de **3,93 %**. Si l'on considère l'inflation sur la même période, l'augmentation réelle du prix de l'eau est de 21,07 %.

Hors inflation, le prix de l'eau a été augmenté en moyenne de 1,40 % par an.

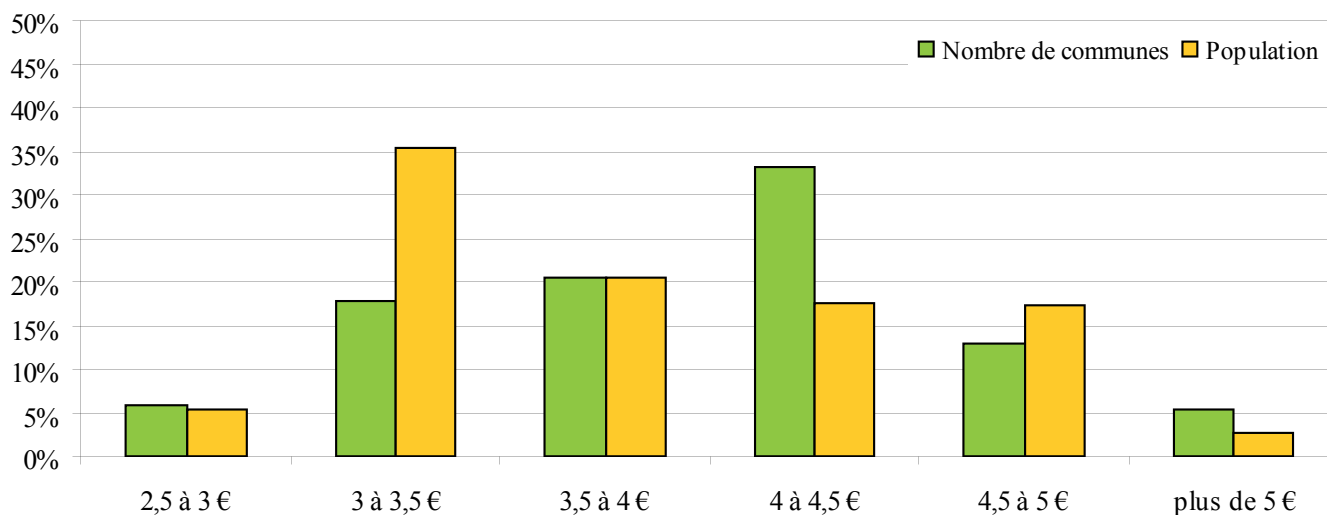
Il faut souligner qu'à partir de janvier 2008, les redevances versées aux agences de l'eau ont été changées (loi n° 2006-1772 du 30/12/2006). Désormais, tous les abonnés paient la redevance pour pollution de l'eau (jusqu'ici acquittée uniquement dans les communes de plus de 400 habitants) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'ils sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Pour les communes de moins de 400 habitants nouvellement redevables, l'intégration est progressive : 20% du taux fixé est facturé la première année (2008), 40% la deuxième, 60% la troisième, 80% la quatrième et 100% la cinquième (2012).

Le taux de cette redevance est de 0,210 €/m<sup>3</sup> pour les usages domestiques et de 0,105 €/m<sup>3</sup> pour les usages non domestiques. (Source : Délibérations du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie - 26 octobre 2007).

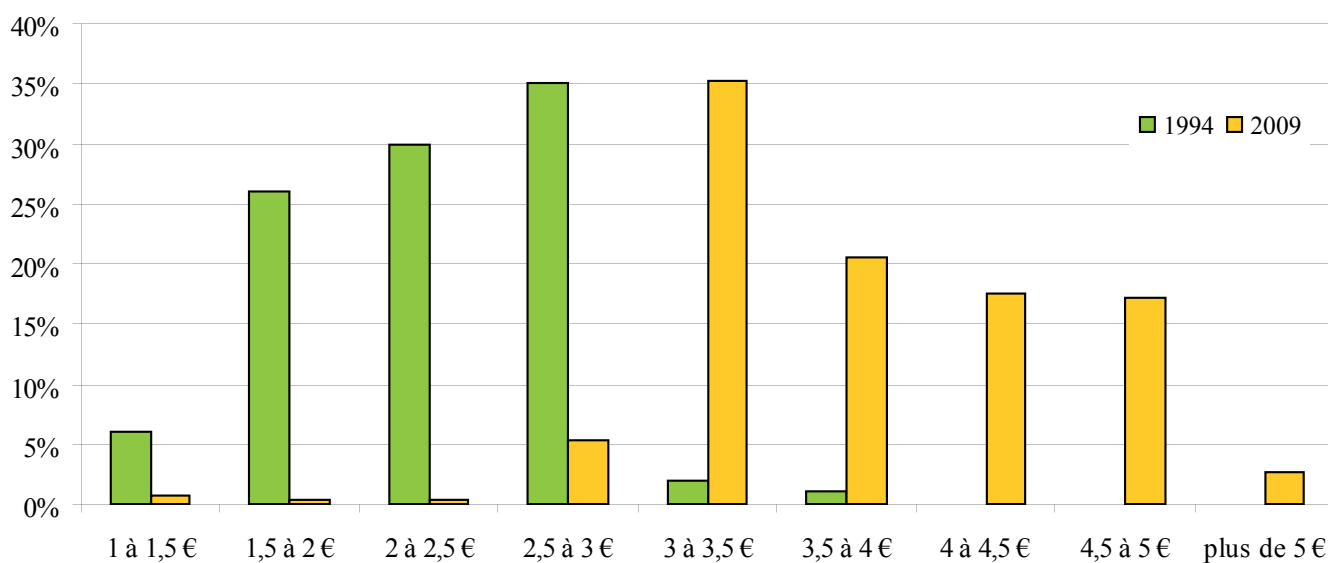
## Répartition du nombre de communes et de la population du bassin par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
Nbre de communes	6 %	18 %	21 %	33 %	13 %	5 %
Population	5 %	35 %	20 %	18 %	17 %	3 %



## Evolution 1994-2009 de la répartition de la population par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	1 à 1,5 €	1,5 à 2 €	2 à 2,5 €	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
1994	6 %	26 %	30 %	35 %	2 %	1 %	0 %	0 %	0 %
2009	1 %	0 %	0 %	5 %	35 %	20 %	18 %	17 %	3 %

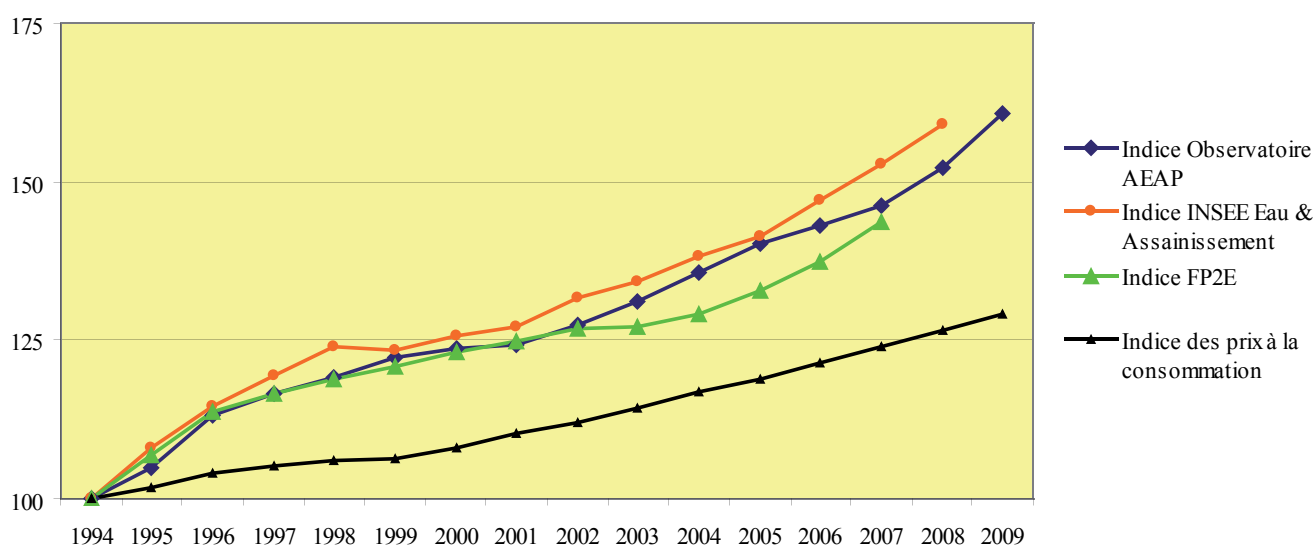


## COMPARAISON DU PRIX DES SERVICES DE L'EAU AU NIVEAU NATIONAL

Le graphique ci-dessous montre que, sur la période 1994-2009, les prix des services d'eau et d'assainissement pour le bassin Artois-Picardie ont été augmentés de la même manière que les indices FP2E et INSEE.

L'ensemble de ces indices (Observatoire AEAP, INSEE, FP2E) a connu une évolution plus rapide que celle de l'inflation (indice des prix à la consommation).

### Evolution 1994 – 2009 du prix des services d'eau et d'assainissement (observatoire Artois-Picardie, INSEE, FP2E) et de l'indice des prix à la consommation (INSEE) par rapport aux indices nationaux – base 100 en 1994



Le graphique ci-dessus rassemble l'évolution comparée (exprimée en indice base 100 en 1994) des prix relevés par l'observatoire à :

- l'indice INSEE « services d'eau et d'assainissement »,
- l'indice FP2E (Fédération Professionnelles des Entreprises de l'Eau qui regroupe la quasi-totalité des services assurant la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement en France),
- l'indice des prix à la consommation INSEE.

## COMPARAISON DES SERVICES DE L'EAU AU NIVEAU DES BASSINS

Selon les valeurs régionales avancées par l'IFEN, le bassin Artois-Picardie avait, en 2004, le prix des services de l'eau le plus élevé comparé aux autres bassins hydrographiques français. En effet, l'observatoire du prix des services l'eau Artois-Picardie le confirme : 3,28 €/m<sup>3</sup> observé en 2004 (cf. le graphique « Evolution du prix moyen du m<sup>3</sup> depuis 1994 (Bassin Artois-Picardie) » en page 7). Toujours à partir des valeurs régionales avancées par l'IFEN, du à une faible consommation d'eau, la facture d'eau moyenne observée sur le bassin Artois-Picardie est l'une des moins élevées du territoire français.

	Rhin Meuse	Artois Picardie	Seine Normandie	Loire Bretagne	France (base 100)	Adour Garonne	Rhône Méditerranée Corse
Montant de la facture	91	92	96	97	100	100	113
Indice du prix au m <sup>3</sup>	93	112	104	103	100	97	94

Base 100 : facture moyenne et prix moyen observés en France en 2004

# PRIX MOYEN POUR LE DEPARTEMENT DU NORD

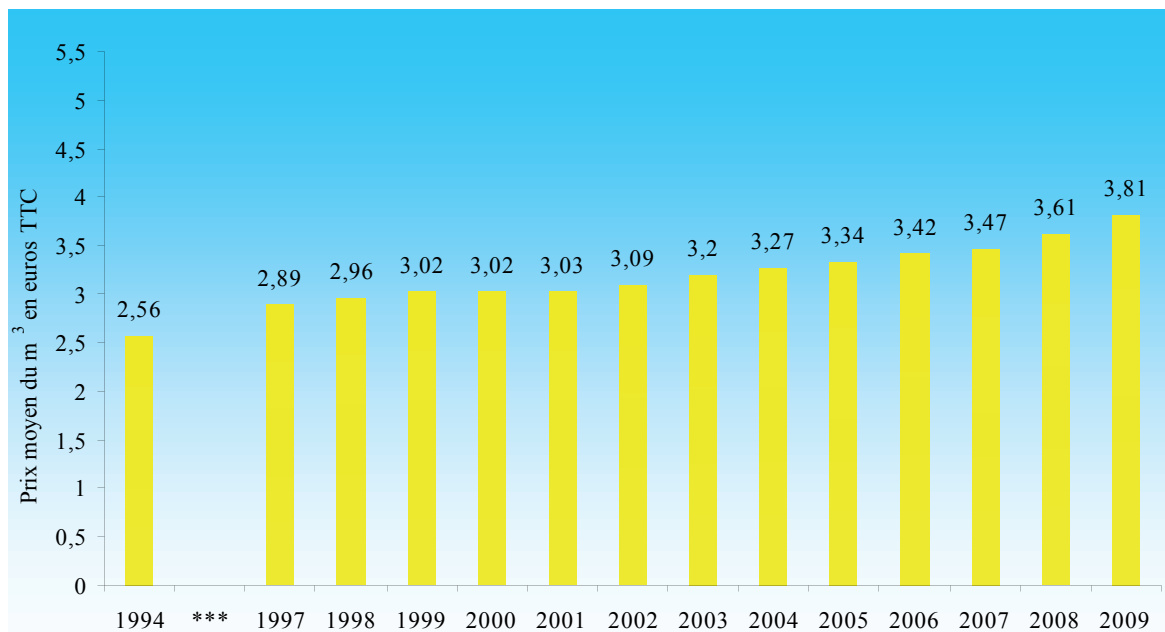
## Evolution du prix moyen du m<sup>3</sup> depuis 1994

**3,81 €**

Prix moyen du m<sup>3</sup> pour le département du Nord au 1<sup>er</sup> semestre en 2009.

**5,54 %**

Evolution du prix sur la période 2008/2009.

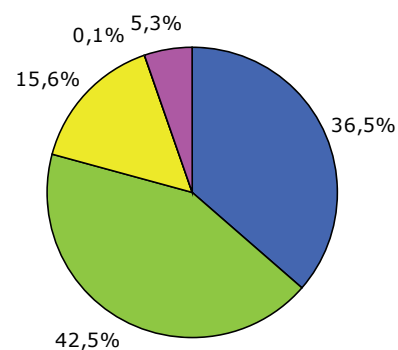


Pour 2009, le taux de croissance du prix du m<sup>3</sup> est de 5,54 % par rapport à 2008. Cette hausse est nettement plus importante qu'en 2008.

L'abonnement moyen pour le **service d'eau potable** est de **33,45 euros TTC**. L'abonnement moyen pour le service **assainissement collectif** est de **17,81 euros TTC**.

## Décomposition du prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau

Composantes du prix du m <sup>3</sup>		Valeurs en euros
★	Distribution d'eau potable	1,39
★	Assainissement	1,62
★	Redevances de l'Agence de l'Eau	0,60
★	Taxe VNF	0,003
★	TVA	0,20
	<b>Total</b>	<b>3,81</b>



Le prix moyen du m<sup>3</sup> **pour les communes ne disposant que d'un service d'alimentation en eau potable** (l'assainissement y est géré et directement financé par les habitants) est de **1,81 euro TTC**.

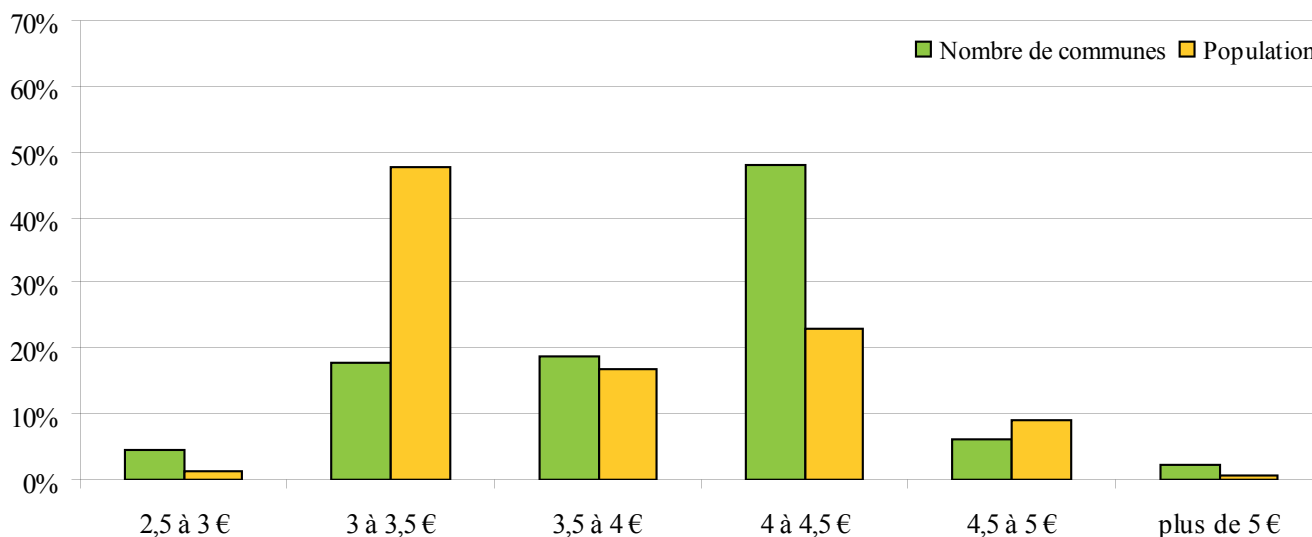
Ce prix englobe le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation des ressources en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit.

## Prix moyen du m<sup>3</sup> sur le littoral du département du Nord

**Le prix moyen du m<sup>3</sup> est de 4,12 euros** soit 31 centimes (8,13 %) de plus que pour les communes du département dans l'intérieur des terres. Cette différence s'explique généralement par le surdimensionnement des ouvrages sur les communes littorales touristiques qui accueillent une population supplémentaire importante lors de la période estivale.

## Répartition du nombre de communes et de la population du département par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
Nbre de communes	5 %	18 %	19 %	48 %	6 %	2 %
Population	1 %	48 %	17 %	23 %	9 %	1 %

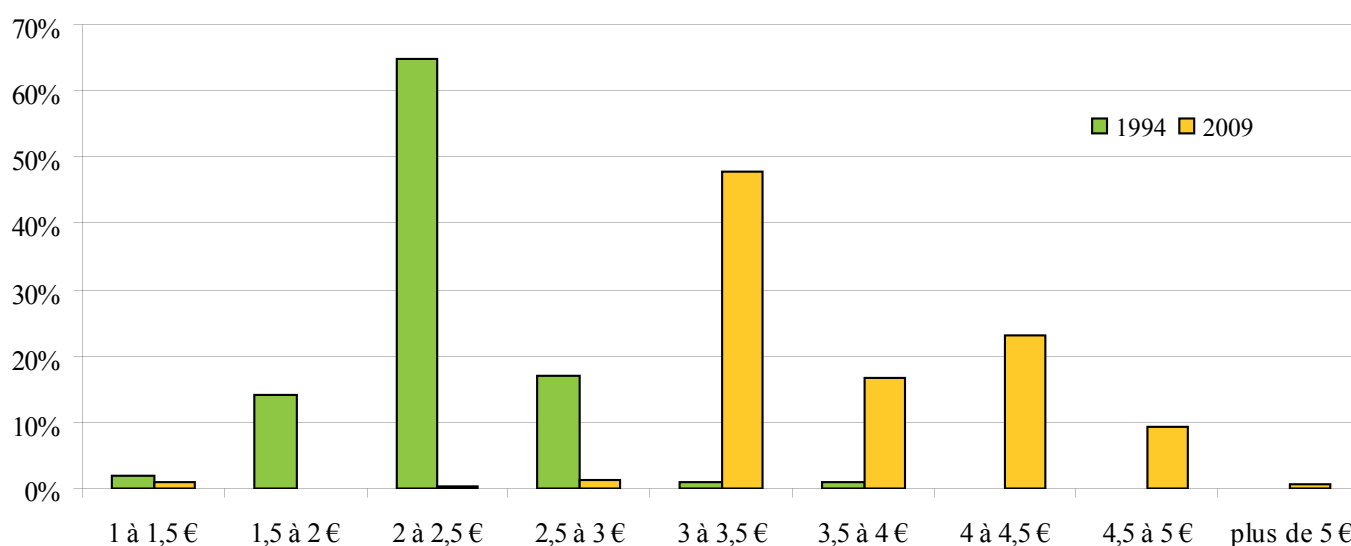


Le prix le plus bas constaté (à service équivalent) est de 1,11 euro et le plus élevé est de 5,35.

On constate que 48 % des communes ont un prix du m<sup>3</sup> compris entre 4 et 4,5 euros, elles représentent 23 % de la population et 48 % de la population paie entre 3 et 3,5 euros représentant 18 % des communes.

## Evolution 1994-2009 de la répartition de la population par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	1 à 1,5 €	1,5 à 2 €	2 à 2,5 €	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
1994	2 %	14 %	65 %	17 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %
2009	1 %	0 %	0 %	1 %	48 %	17 %	23 %	9 %	1 %



L'évolution de la répartition par tranche de prix de la population depuis 15 ans montre la disparition des tranches basses (inférieures à 3 euros) autour d'un pivot qui est la tranche de 3 à 3,5 euros.

Il est à noter que 88 % de la population paie aujourd'hui un prix compris entre 3 et 4,5 euros et 9 % paie entre 4,5 et 5 euros, situation utopique il y a 15 ans.

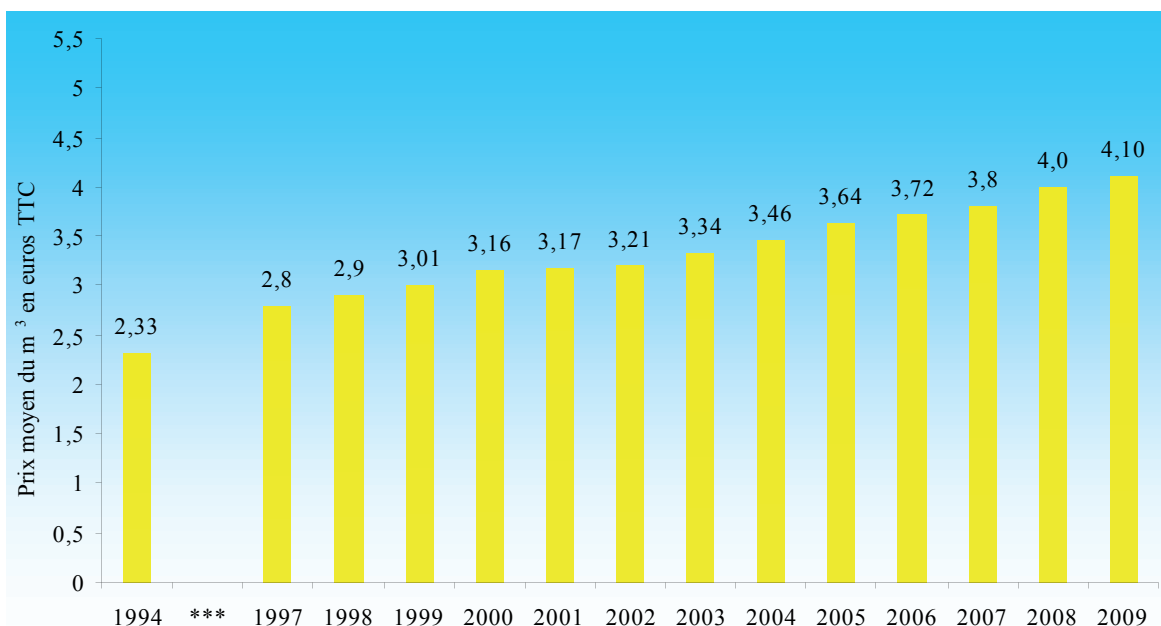
## PRIX MOYEN POUR LE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS Evolution du prix moyen du m<sup>3</sup> depuis 1994

**4,10 €**

Prix moyen du m<sup>3</sup> pour le département du Pas de Calais au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

**2,5 %**

Evolution du prix sur la période 2008/2009.

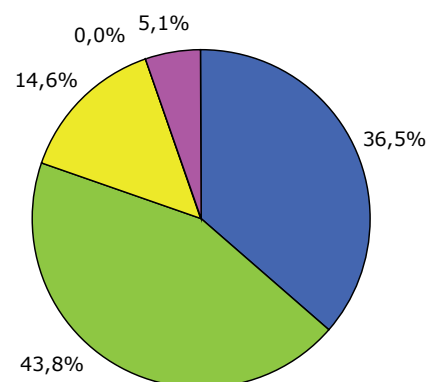


Pour 2009, le taux de croissance du prix du m<sup>3</sup> est de 2,5 % par rapport à 2008. Cette hausse est moins importante qu'en 2008.

L'abonnement moyen pour le **service d'eau potable** est de **47,93 euros TTC**. L'abonnement moyen pour le service **assainissement collectif** est de **11,66 euros TTC**.

### Décomposition du prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau

Composantes du prix du m <sup>3</sup>		Valeurs en euros
★	Distribution d'eau potable	1,49
★	Assainissement	1,79
★	Redevances de l'Agence de l'Eau	0,60
★	Taxe VNF	0,000
★	TVA	0,21
	<b>Total</b>	<b>4,10</b>



Le prix moyen du m<sup>3</sup> **pour les communes ne disposant que d'un service d'alimentation en eau potable** (l'assainissement y est géré et directement financé par les habitants) est de **1,73 euro TTC**.

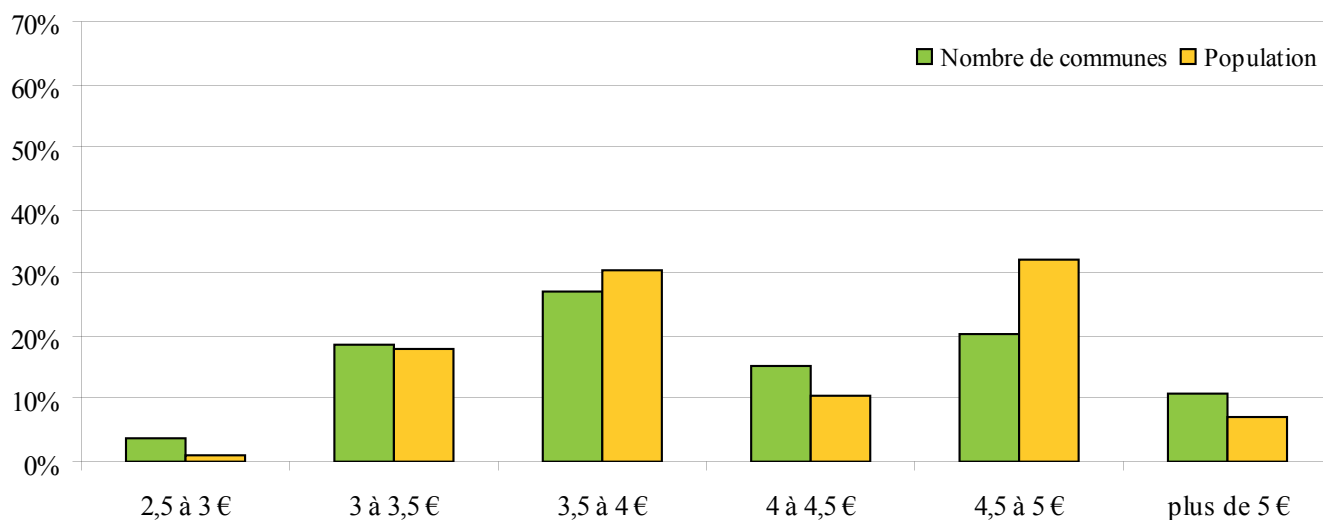
Ce prix englobe le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation des ressources en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit.

### Prix moyen du m<sup>3</sup> sur le littoral du département du Pas de Calais

Le **prix moyen du m<sup>3</sup> est de 4,16 euros** soit 6 centimes (1,46%) de plus que pour les communes du département dans l'intérieur des terres. Cette différence s'explique généralement par le sur-dimensionnement des ouvrages sur les communes littorales touristiques qui accueillent une population supplémentaire importante lors de la période estivale.

## Répartition du nombre de communes et de la population du département par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
Nbre de communes	4 %	19 %	27 %	15 %	20 %	11 %
Population	1 %	18 %	30 %	10 %	32 %	7 %

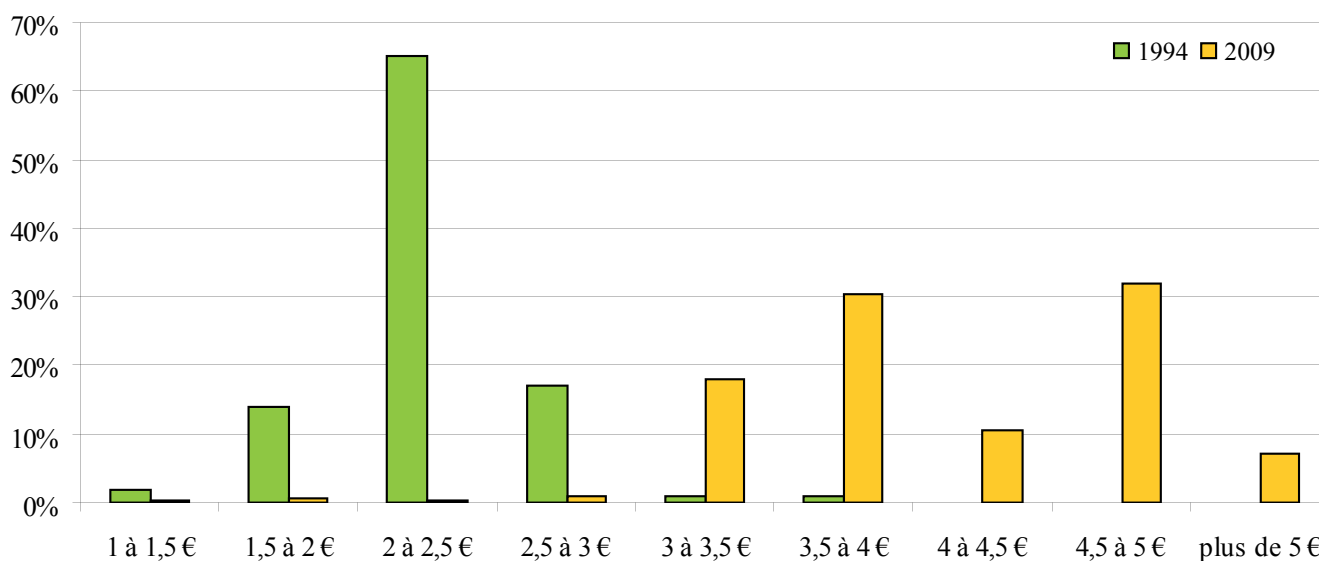


On constate que 27 % des communes ont un prix du m<sup>3</sup> compris entre 3,5 et 4 euros, ces communes représentent 30 % de la population et 79 % de la population paie un prix supérieur à 3,5 euros.

7 % de la population (11 % des communes) paie un prix qui dépasse les 5 euros.

## Evolution 1994-2009 de la répartition de la population par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	1 à 1,5 €	1,5 à 2 €	2 à 2,5 €	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
1994	2 %	14 %	65 %	17 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %
2009	0,5 %	0,5 %	0,3 %	1 %	18 %	30,4 %	10,4 %	32 %	7,1 %



L'évolution de la répartition par tranche de prix de la population depuis 15 ans montre la disparition des tranches basses (inférieures à 3 euros).

Il est à noter que 97,9 % de la population paie aujourd'hui un prix qui dépasse 3 euros, et 7,1 % paie plus de 5 euros, situation utopique il y a 15 ans.

# PRIX MOYEN POUR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME

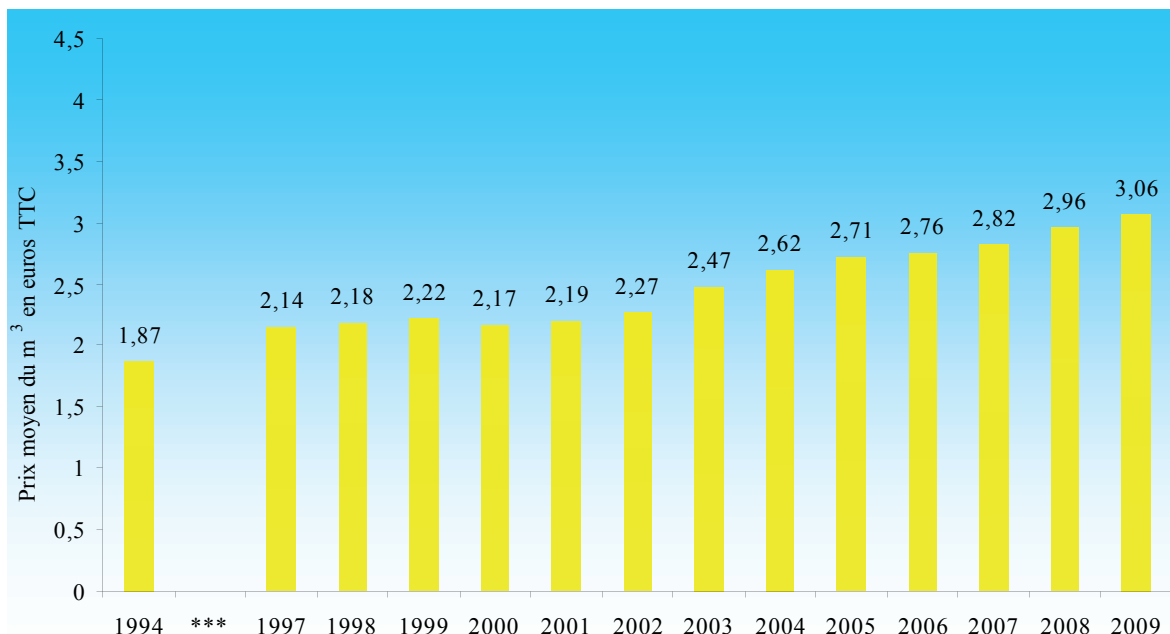
## Evolution du prix moyen du m<sup>3</sup> depuis 1994

**3,06 €**

Prix moyen du m<sup>3</sup> pour le département de la Somme au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

**3,37 %**

Evolution du prix sur la période 2008/2009.

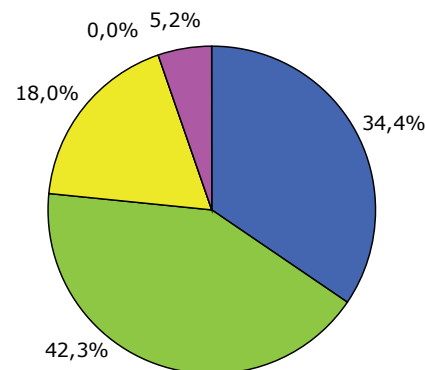


Pour 2009, le taux de croissance du prix du m<sup>3</sup> est de 3,37 % par rapport à 2008.

Le prix moyen du m<sup>3</sup> pour les communes ne disposant que d'un service d'alimentation en eau potable (l'assainissement y est géré et directement financé par les habitants) est de **1,74 euro TTC**.

## Décomposition du prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau

Composantes du prix du m <sup>3</sup>		Valeurs en euros
★	Distribution d'eau potable	1,05
★	Assainissement	1,29
★	Redevances de l'Agence de l'Eau	0,55
★	Taxe VNF	0,000
★	TVA	0,16
	<b>Total</b>	<b>3,06</b>



L'abonnement moyen pour le **service d'eau potable** est de **27,85 euros TTC**. L'abonnement moyen pour le service **assainissement collectif** est de **12,89 euros TTC**.

Ce prix englobe le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation des ressources en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit.

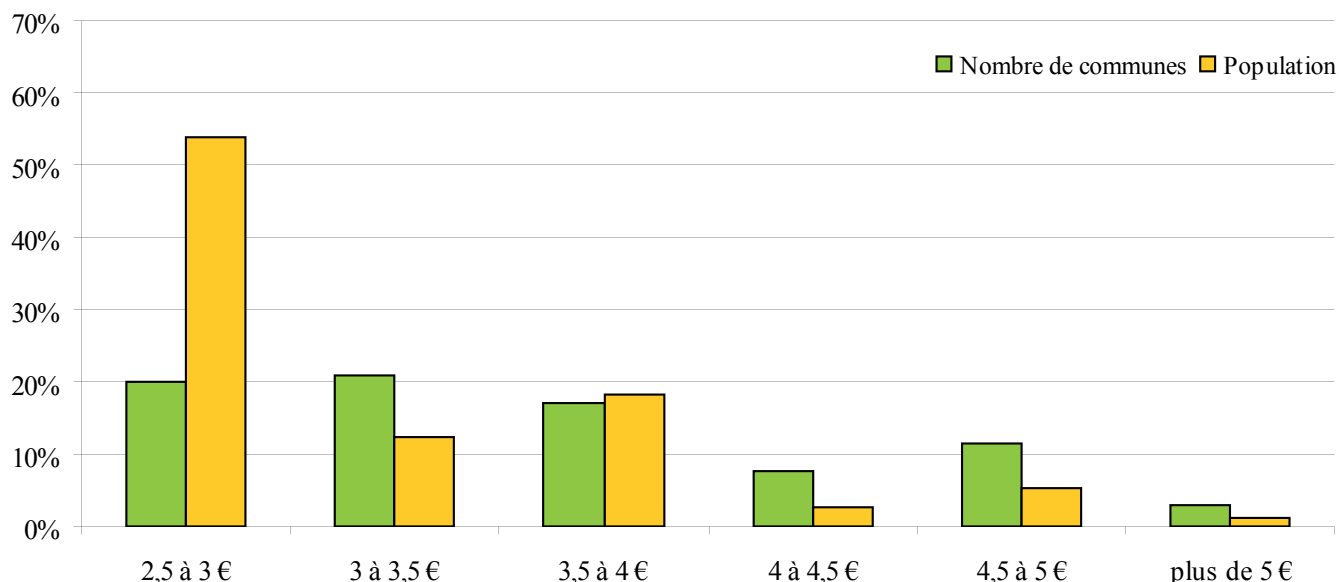
## Prix moyen du m<sup>3</sup> sur le littoral du département de la Somme

Le **prix moyen du m<sup>3</sup> est de 4,05 euros** soit 99 centimes (32 %) de plus que pour les communes du département dans l'intérieur des terres.

Cette différence s'explique généralement par le sur-dimensionnement des ouvrages sur les communes littorales touristiques qui accueillent une population supplémentaire importante lors de la période estivale.

## Répartition du nombre de communes et de la population du département par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
Nbre de communes	20 %	21 %	17 %	8 %	11 %	3 %
Population	54 %	12 %	18 %	3 %	5 %	1,28 %

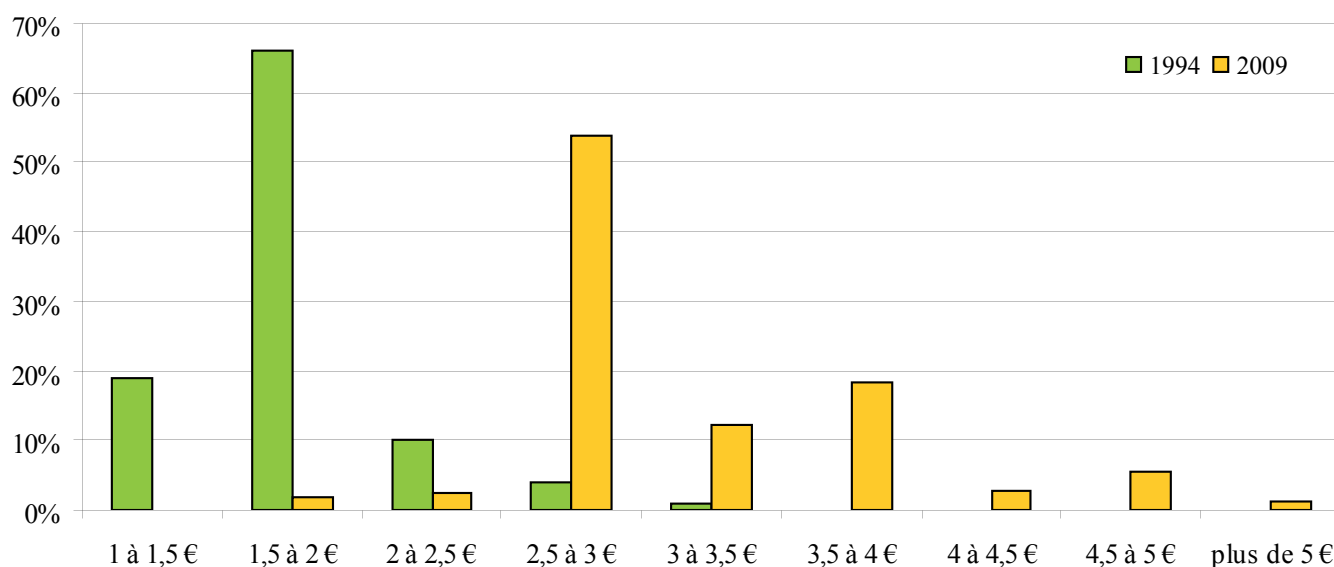


On constate que 20 % des communes ont un prix du m<sup>3</sup> compris entre 2,5 et 3 euros, ces communes représentent 54 % de la population. On mesure ici le poids de l'agglomération d'Amiens qui est justement compris dans cette tranche de prix.

40 % de la population (60 % des communes) paie un prix qui dépasse les 3 euros.

## Evolution 1994-2009 de la répartition de la population par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	1 à 1,5 €	1,5 à 2 €	2 à 2,5 €	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
1994	19 %	66 %	10 %	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
2009	0 %	1,9 %	2,5 %	53,9 %	12,4 %	18,2 %	2,7 %	5,4 %	1,3 %



L'évolution de la répartition par tranche de prix de la population depuis 15 ans montre un déplacement de la tranche 1,5 à 2 euros vers la tranche 2,5 à 3 euros.

Il est à noter que 94 % de la population paie aujourd'hui un prix qui dépasse 2,5 euros et 6,7% paient plus de 4,5 euros, situation utopique il y a 15 ans.

# PRIX MOYEN POUR LE DEPARTEMENT DE L' AISNE (partie du département qui est dans le bassin Artois-Picardie)

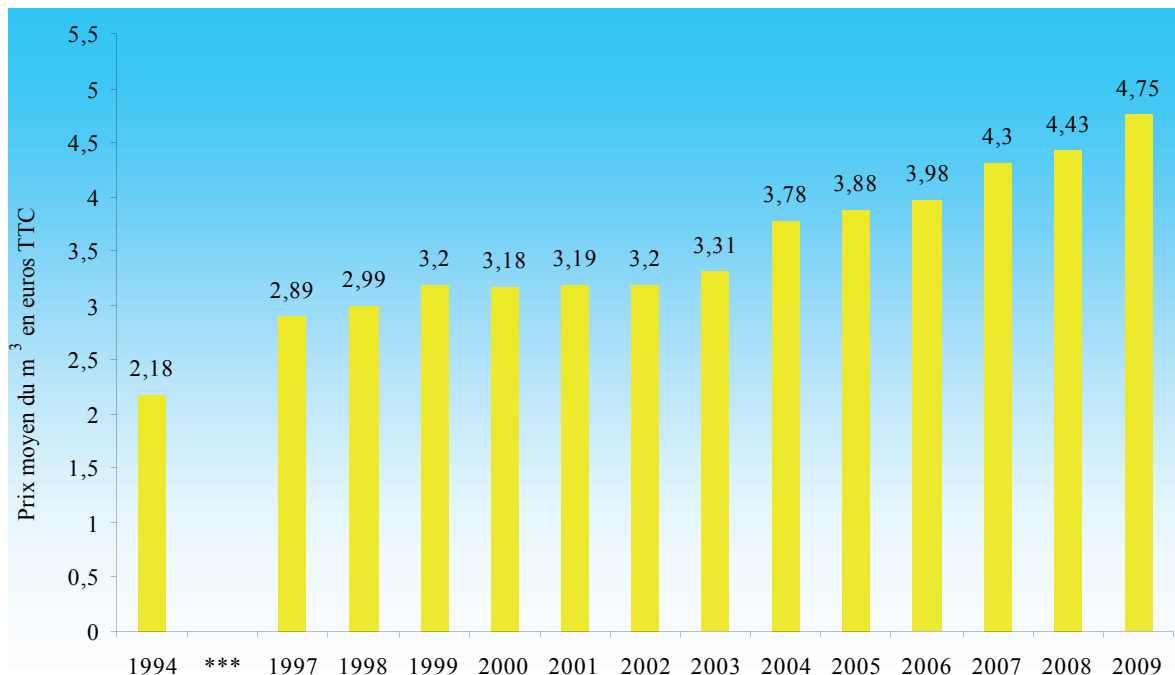
## Evolution du prix moyen du m<sup>3</sup> depuis 1994

**4,75 €**

Prix moyen du m<sup>3</sup> pour le département de l'Aisne au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

**7,2 %**

Evolution du prix sur la période 2008/2009.

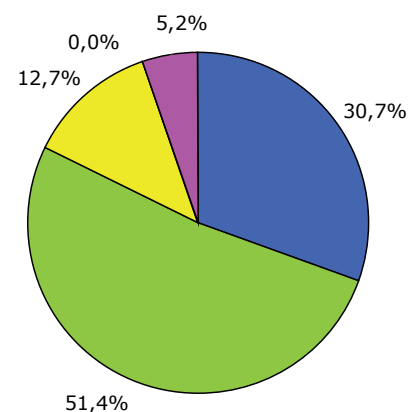


Pour 2009, le taux de croissance du prix du m<sup>3</sup> est de 7,2 % par rapport à 2008.

L'abonnement moyen pour le **service d'eau potable** est de **22,71 euros TTC**. L'abonnement moyen pour le service **assainissement collectif** est de **19,53 euros TTC**.

## Décomposition du prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau

Composantes du prix du m <sup>3</sup>		Valeurs en euros
★	Distribution d'eau potable	1,46
★	Assainissement	2,45
★	Redevances de l'Agence de l'Eau	0,603
★	Taxe VNF	0,000
★	TVA	0,24
	<b>Total</b>	<b>4,75</b>

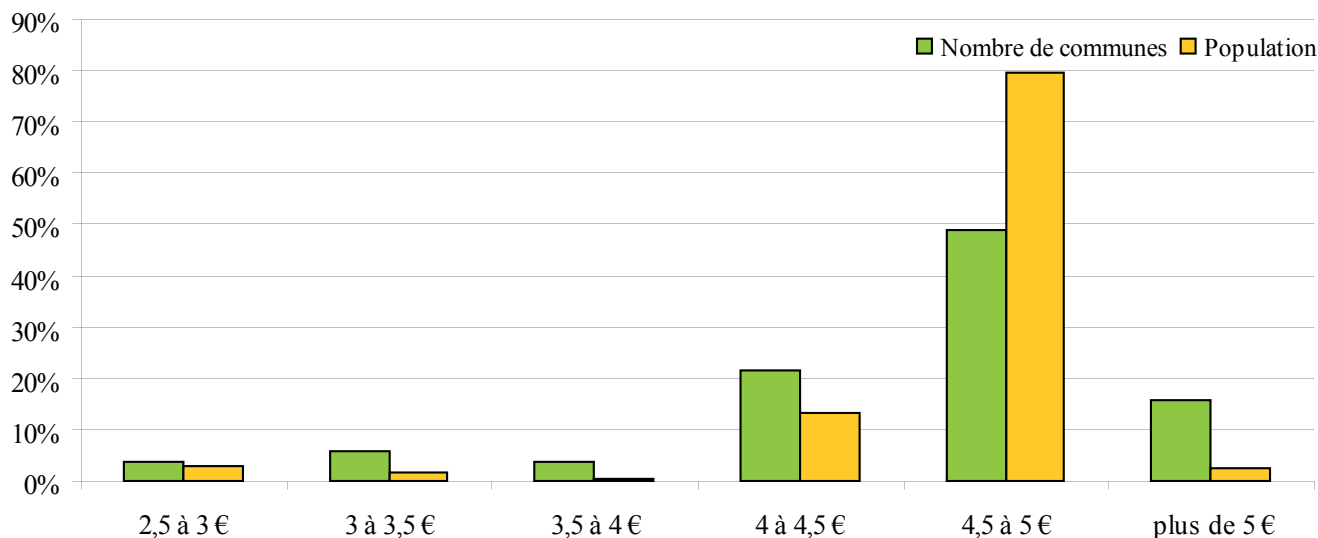


Le prix moyen du m<sup>3</sup> **pour les communes ne disposant que d'un service d'alimentation en eau potable** (l'assainissement y est géré et directement financé par les habitants) est de **1,96 euro TTC**.

Ce prix englobe le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation de la ressource en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit.

## Répartition du nombre de communes et de la population du département par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
Nbre de communes	4 %	6 %	4 %	22 %	49 %	16 %
Population	2,73 %	1,77 %	0,34 %	13,25 %	79,44 %	2,47 %



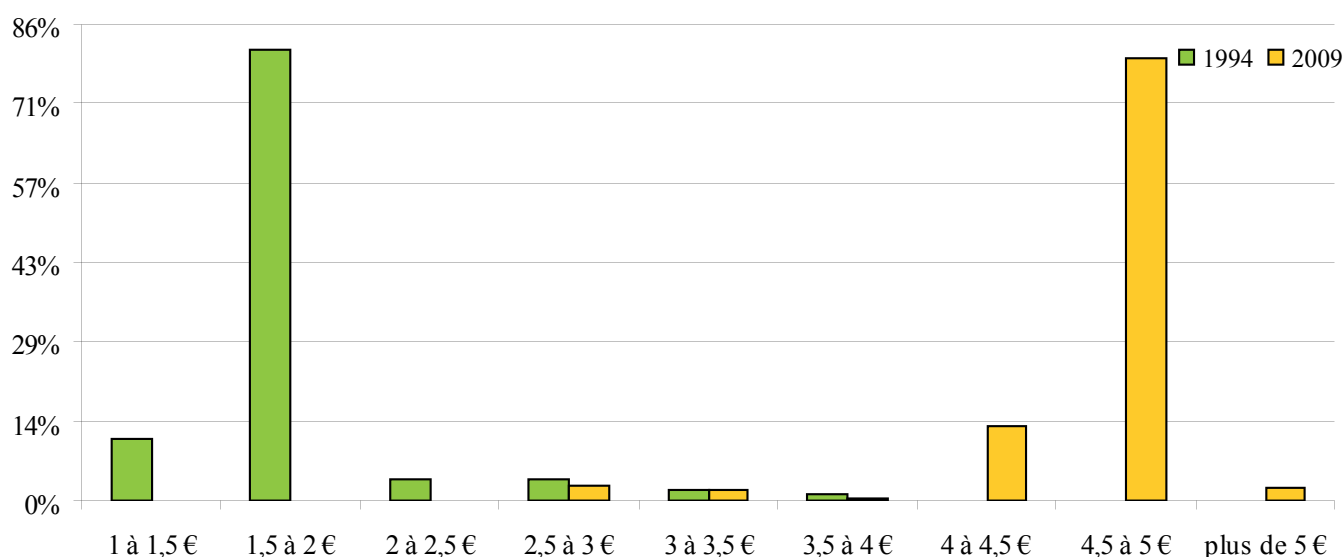
Le prix le plus bas constaté (à service équivalent) est de 2,55 euros et le plus élevé est de 5,47.

L'écart type est de 0,65 euro.

On constate que 49 % des communes ont un prix du m<sup>3</sup> compris entre 4,5 et 5 euros, ces communes représentent 79,44 % de la population.

## Evolution 1994-2009 de la répartition de la population par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

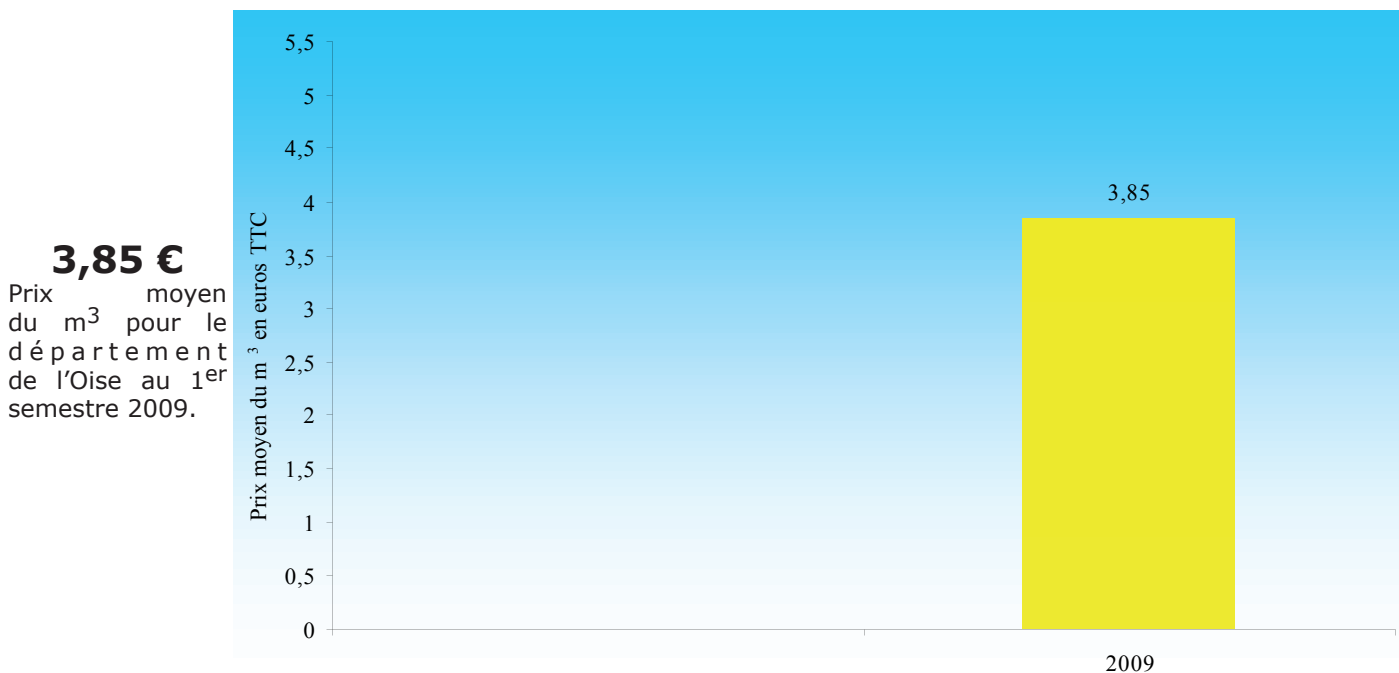
	1 à 1,5 €	1,5 à 2 €	2 à 2,5 €	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
1994	11 %	81 %	4 %	4 %	2 %	1 %	0 %	0 %	0 %
2009	0 %	0 %	0 %	3 %	2 %	0 %	13 %	79 %	2 %



L'évolution de la répartition par tranche de prix de la population depuis 15 ans montre une quasi-disparition des tranches les plus basses (inférieures à 2,5 euros) autour d'un pivot qui est la tranche de 4,5 à 5 euros.

Il est à noter que 94 % de la population paie aujourd'hui un prix supérieur à 4 euros.

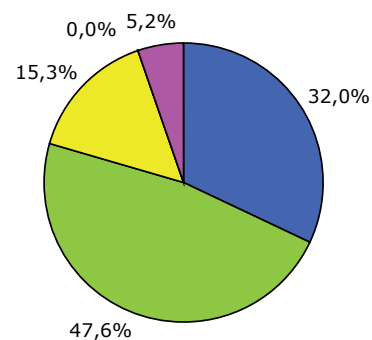
## PRIX MOYEN POUR LE DEPARTEMENT DE L'OISE (partie du département qui est dans le bassin Artois-Picardie)



L'abonnement moyen pour le **service d'eau potable** est de **31,71 euros TTC**. L'abonnement moyen pour le service **assainissement collectif** est de **13,07 euros TTC**.

### Décomposition du prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau

Composantes du prix du m <sup>3</sup>		Valeurs en euros
★	Distribution d'eau potable	1,23
★	Assainissement	1,83
★	Redevances de l'Agence de l'Eau	0,59
★	Taxe VNF	0,000
★	TVA	0,20
	<b>Total</b>	<b>3,85</b>

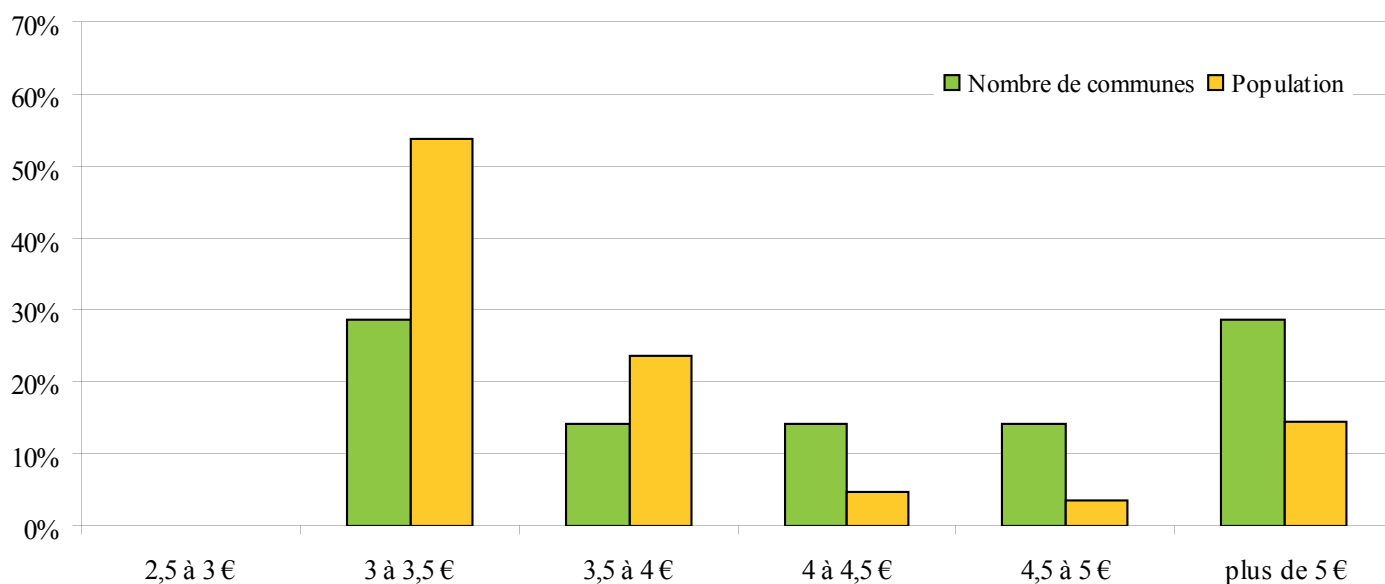


Le prix moyen du m<sup>3</sup> **pour les communes ne disposant que d'un service d'alimentation en eau potable** (l'assainissement y est géré et directement financé par les habitants) est de **1,91 euro TTC**.

Ce prix englobe le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation de la ressource en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit.

## Répartition du nombre de communes et de la population du département par tranche de prix moyen du m<sup>3</sup> (en euros TTC)

	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	4 à 4,5 €	4,5 à 5 €	plus de 5 €
Nbre de communes	0 %	29 %	14 %	14 %	14 %	29 %
Population	0 %	54 %	24 %	5 %	4 %	14,36 %



Le prix le plus bas constaté (à service équivalent) est de 3,24 euros et le plus élevé est de 6,38 euros.

On constate que 30 % des communes ont un prix du m<sup>3</sup> compris entre 3 et 3,5 euros, ces communes représentent 54 % de la population.

# GLOSSAIRE

## Définitions

**A.E.A.P.** : Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un établissement public d'Etat agissant pour concilier la gestion de l'eau et le développement économique dans le respect de l'environnement ([www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)).

**A.N.C.** : Assainissement Non Collectif. Un logement possède un assainissement non collectif dès que les eaux usées sont traitées par une installation individuelle située sur la parcelle privée.

**S.P.A.N.C.** : Service Public d'Assainissement Non Collectif. Après avoir réalisé un zonage entre zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif, les communes doivent mettre en place un service public d'assainissement non collectif -S.P.A.N.C.- destiné à contrôler les ouvrages individuels (les ouvrages nouveaux et les ouvrages existants).

## Composantes de la facture d'eau et d'assainissement

### *Coût du Service :*

1. Le service est de type «**distribution uniquement**» : Dans le cas où la commune ne possède pas de système d'assainissement collectif ou semi-collectif, chaque foyer de la commune possède simplement un accès à l'eau potable et souvent un assainissement individuel. Dans ce cas, les usagers de la commune paient le service d'eau potable, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau (la redevance «préservation de la ressource en eau», la redevance «lutte contre la pollution» et le cas échéant la redevance «modernisation des réseaux»), l'éventuelle taxe des Voies Navigables de France et la TVA à taux réduit. Ils supportent directement le coût de leur dispositif d'assainissement individuel.

2. Le service est de type «**distribution et assainissement**» : chaque foyer de la commune paie pour les services de la distribution d'eau potable et de l'assainissement (collecte et épuration des eaux usées).

**Coût du service d'eau potable** : il s'agit de la part du prix moyen de l'eau, qui sert à couvrir les coûts d'exploitation et d'investissements des services de distribution de l'eau potable, pour un mètre cube d'eau payé. Ce montant se répartit suivant le mode de gestion, entre la commune, l'éventuelle structure intercommunale et le distributeur d'eau privé. C'est donc la somme des éléments fixes (abonnement, location de compteur, ect...) et variables (consommations, taxe eau, etc...) ramenée au m<sup>3</sup> sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

### *Redevances perçues par l'Agence de l'Eau :*

**Redevance de «préservation de la ressource en eau»** : il s'agit de la part de la redevance de prélèvement ramenée au prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau. La redevance de prélèvement est collectée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Elle est calculée pour chaque commune redevable en fonction des volumes prélevés de l'année précédente. La redevance «préservation de la ressource en eau», tout comme la redevance «lutte contre la pollution», est destinée à aider financièrement les communes du bassin, lors de la protection de la ressource en eau ou à subventionner des réseaux d'écoute et de mesure de l'environnement aquatique.

**Redevance «lutte contre la pollution»** : il s'agit de la part de la redevance de pollution ramenée au prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau. La redevance «lutte contre la pollution» est collectée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Elle est destinée à aider financièrement les communes du bassin, lors de leurs investissements et à participer à la couverture des coûts d'exploitation des ouvrages d'épuration.

**Redevance «modernisation des réseaux»** : il s'agit de la part de redevance pour modernisation des réseaux ramenée au prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau. Elle est applicable aux seuls abonnés raccordés (ou raccordables) à un réseau d'assainissement (redevance précédemment intégrée à la redevance de pollution).

#### **Les autres taxes :**

**Taxe V.N.F.** : il s'agit de la part de la taxe des Voies Navigables de France (V.N.F.) ramenée au prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau. Cette taxe ne finance pas directement les services de l'eau et de l'assainissement mais l'entretien des canaux gérés par V.N.F. ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)).

**T.V.A.** : il s'agit de la part de la Taxe à Valeur Ajoutée dans le prix moyen de l'eau. Cette taxe, au taux réduit de 5,5 %, ne finance pas directement les services de l'eau et de l'assainissement.

### **Mode de gestion des services de l'eau**

C'est la commune -et donc le Maire- qui est responsable des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La commune peut gérer elle-même ces services avec du personnel communal (on parle de **Régie**) ou déléguer l'exécution de l'ensemble ou d'une partie de ces services à une société privée dans le cadre d'un contrat (on parle alors d'**affermage**) pour une durée limitée dans le temps (en général 10 à 12 ans).

La délégation peut également prendre la forme d'une **concession** lorsque la commune souhaite qu'une société privée finance la construction d'un ouvrage (ex : une station d'épuration) et se rembourse ensuite sur la durée du contrat de concession. Dès la construction, la commune devient propriétaire de l'ouvrage.

Le mode de gestion choisi par la commune n'est pas forcément le même pour tous les services (ex : la commune peut-être en régie pour l'eau potable et en affermage pour l'assainissement). Enfin les communes peuvent également s'associer au sein d'une **structure intercommunale** chargée par exemple de mutualiser les financements des communes adhérentes et de gérer un service à l'échelle de l'intercommunalité.

